

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 7

Artikel: Le conflit suédois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le conflit suédois

A l'occasion des négociations salariales de 1980, la Suède a connu le conflit du travail le plus important de son histoire.

L'arrêt du travail du 2 au 11 mai a touché près de 670 000 adhérents de l'Union syndicale suédoise (LO) dont 560 000 «lock-outés» par les patrons. Le conflit a eu lieu surtout dans l'industrie. Près de 80 % des adhérents de la Fédération des ouvriers de la métallurgie furent concernés, soit environ 305 000 travailleurs, de même que 84 % des effectifs de la Fédération des travailleurs des «industries diverses». Dans le secteur public, les 2 fédérations de LO et les fédérations du secteur public de la TCO (Confédération générale des fonctionnaires et employés) étaient engagées dans le conflit avec 14 000 adhérents en grève et 12 000 «lock-outés.»

Une grande partie de la vie économique du pays s'est trouvée paralysée. Le conflit a frappé les communications aériennes dans leur totalité tandis que les autres moyens de transport n'étaient que partiellement touchés. Plusieurs secteurs entiers de la santé publique furent aussi atteints.

Intransigeance patronale

Le dernier accord conventionnel interprofessionnel était arrivé à expiration le 31 octobre 1979. Les premières véritables négociations n'ont démarré qu'en avril 1980, soit cinq mois et demi plus tard. Au cours de cette période, les prix ont enregistré, en Suède, une hausse de 8 %.

Le patronat du secteur privé a fait preuve, au cours des négociations salariales, d'une intransigeance sans précédent. Il affirmait que la situation économique de la Suède interdisait toute augmentation de salaires, et, de ce fait, ne permettait pas de réunir les conditions nécessaires à une entente.

Le président de LO, Gunnar Nilsson, qui est aussi membre du Parlement, exigeait, en cette qualité, du gouvernement bourgeois, qu'il prenne les mesures d'ordre politique et économique destinées à faciliter le déroulement des négociations. Les premières mesures gouvernementales ne furent toutefois prises qu'à la fin du mois de mars. Elles concernaient, entre autres, une proposition de blocage des prix, mais avec comme condition préalable que la signature d'un accord conventionnel «n'ait pas de conséquences notables sur le niveau des dépenses». L'Union syndicale ne pouvait que s'élever contre cette façon d'intervenir du gouvernement qui posait des conditions à l'ouverture des négociations.

Les revendications syndicales

Les revendications portaient sur une augmentation de 11,3% de la masse salariale, dont les grandes lignes étaient les suivantes:

- augmentation salariale interprofessionnelle de 6,2%;
- augmentation complémentaire pour les bas salaires;
- salaire minimum interprofessionnel de 4200 couronnes par mois (1638 francs suisses);
- garantie de rattrapage des glissements de salaires;
- clause garantissant des compensations en cas de hausse des prix.

Les revendications formulées dans le secteur public étaient sensiblement du même ordre.

Les représentants du patronat confirmèrent qu'à leur avis la situation économique de la Suède ne permettait pas d'envisager des augmentations de salaires. Or les revendications syndicales ne visaient qu'à garantir le maintien du pouvoir d'achat des salariés. Le refus patronal d'entrer en matière avait pour effet d'accentuer la détérioration du niveau réel des salaires observée depuis trois ans.

Afin d'amener le patronat à présenter une véritable proposition, la LO décidait le 27 mars de recourir au blocus des heures supplémentaires.

Risposte brutale des patrons

A l'annonce de cette décision, la Confédération patronale suédoise (SAF) répondait par un préavis de «lock-out» devant toucher près de 800 000 travailleurs. Pratiquement tous les adhérents de LO employés dans des entreprises du secteur privé dépendant de la SAF se trouvaient concernés par cette mesure. Seule une poignée d'entreprises restaient en dehors du conflit. A la demande de la commission de médiation mise en place par le gouvernement, la SAF reportait à deux ou trois reprises le déclenchement du lock-out.

La commission de médiation présentait finalement une proposition portant sur une augmentation globale de 2,3% alors que LO demandait 11,3%. En outre, l'augmentation n'était pas rétroactive et ne prenait donc pas effet à la date d'expiration de la dernière convention mais quelques six mois plus tard, réduisant ainsi son effet de 1,6% pour 1980.

La proposition était inacceptable pour LO qui la rejetait et déclenchait, à partir du 2 mai, des grèves ponctuelles mobilisant environ 100 000 adhérents. La SAF acceptait tout d'abord la proposition de conciliation, mais décidait, à l'annonce du refus de LO, un lock-out de grande envergure pour la même date.

Les organisations syndicales du secteur public n'avaient, à ce moment, reçu aucune proposition digne de ce nom, et, de ce fait,

décidaient de déclencher elles aussi, le 21 avril, un blocus des heures supplémentaires et de l'embauche de nouveau personnel, aussi que des grèves ponctuelles le 25 avril. Les patrons du secteur public répondaient par le lock-out.

La médiation

Tard dans la soirée du 9 mai, la commission de médiation présentait, à LO et la SAF, une nouvelle proposition prévoyant une augmentation globale de 6,8% des salaires, soit le triple du chiffre de la proposition du 29 avril qui avait été à l'origine de ce grave conflit.

Les partenaires sociaux décidaient de s'accorder un temps de réflexion jusqu'au dimanche 11 mai à 18 heures. LO décidait, à l'unanimité, de répondre affirmativement à la proposition. Cependant, dès le soir du 9 mai, une réponse affirmative était donnée par les représentants des travailleurs et du patronat du secteur public à la proposition pratiquement semblable à celle du secteur privé qui leur avait été présentée.

Mais le 11 mai, après avoir réuni sa grande délégation chargée des négociations, la Confédération patronale décidait le rejet de la proposition. Ainsi, les patrons voulaient poursuivre le conflit.

Ceci se passait le dimanche 11 mai à 18 h. 30.

C'est le moment où le gouvernement, qui avait siégé tout l'après-midi, décidait d'intervenir. Le premier ministre M. Thorbjörn Fälldin, entra en contact avec les représentants du patronat et invitait la SAF à donner une réponse favorable.

Les représentants de la SAF se réunissent de nouveau. Et à 21 heures, le premier ministre Thorbjörn Fälldin donne lecture de la réponse favorable du patronat en direct, au cours du programme d'information télévisé. La SAF obtempérait à l'appel pressant du gouvernement et déclarait accepter la proposition de médiation.

La facture

Il était alors évident que le conflit touchait à sa fin. Un accord préliminaire pouvait être signé entre LO et la SAF, accord qui, selon la SAF, portera gravement préjudice à l'économie suédoise.

LO, quant à elle, estime que tout en restant fort éloigné des pourcentages prévus dans sa proposition, l'accord conclu, combiné avec les réductions d'impôt promises par le gouvernement, devrait permettre le maintien du pouvoir d'achat, tout au moins des travailleurs à bas revenu. A condition toutefois que le gouvernement soit en mesure d'exercer un contrôle strict sur l'évolution des prix.

Ce conflit a coûté au moins 360 millions de couronnes (140 millions de francs suisses) aux fédérations de LO rien qu'en indemnités payées sur les fonds de grève. De son côté, le patronat escompte une chute de la production d'environ 2,5 milliards de couronnes (environ 975 millions de francs suisses).

LO